



Syndicat National des Personnels  
de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse



**Secrétariat régional « Grand Nord »**

**Adresse : 44 rue de Bourgogne 59000 LILLE**

**Mél : snpespjjsugrandnord@gmail.com**

**Fédération Syndicale Unitaire**

***Visite de la Directrice de la PJJ pour les 10 ans du CEF de  
BEAUVAIS...Un mauvais signe adressé aux personnels !***

Le 19 décembre la Directrice de la PJJ se rendra à BEAUVAIS afin de fêter les 10 ans de l'ouverture du premier CEF public de FRANCE.

Au moment où le rapport sur les CEF ne fait pas la démonstration de l'efficacité de ces structures et au moment où de nouveaux signalements du CGLPL, Jean-Marie Delarue relèvent une fois de plus de graves dysfonctionnements, la directrice de la PJJ fait le choix de fêter les 10 ans du premier CEF public. Elle indique ainsi un choix inacceptable dans la continuité des orientations précédentes.

En effet, sur la Direction Inter Régionale Grand Nord, par exemple, force est de constater que ces trois dernières années, l'essentiel des moyens dévolus au placement des mineurs a été orienté vers la construction ou la rénovation de CEF.

Dans le même temps, nombre d'établissements de placement éducatif qui accueillent les mêmes adolescents que les CEF, connaissent de graves difficultés liées à la situation immobilière, au manque de personnel et de moyens en général.

A l'UEHC de BEAUVAIS ou encore d'EVREUX, les conditions de vie des mineurs et de travail des agents sont insupportables. A l'UEHC de RAISMES, la situation immobilière était telle que le foyer a été purement et simplement fermé pour insalubrité alors que dans le même temps se construisait le CEF de CAMBRAI...et ce ne sont là que quelques exemples !

Longtemps leurrés par un hypothétique projet de création d'Unité Educative d'Hébergement Diversifié Renforcé, les personnels se retrouvent aujourd'hui missionnés sur le département et notamment sur le CEF de CAMBRAI.

Un bien joli tour de passe-passe !

De fait, aujourd'hui, ce sont tous les agents qui pâtissent de la transformation de nos missions éducatives. La politique de mise à l'écart des mineurs liée à la préoccupation du maintien de l'ordre public conduit à la dégradation de la qualité des prises en charge des mineurs:

- Dans les CEF, où les personnels se trouvent confrontés à la violence générée par l'effet « cocotte-minute ».
- Dans les hébergements classiques complètement délaissés mais pourtant sommés de se rapprocher du modèle CEF et connaissant ainsi des phénomènes de violence de même nature.
- Dans les milieux ouverts, où les professionnels voyant la palette des structures de placement se réduire, orientent par défaut les mineurs vers les CEF en les éloignant toujours plus de leur famille.

Pour nous, il ne s'agit pas d'opposer les agents en fonction de leur lieu d'exercice mais de défendre des conditions de travail acceptables et supportables pour tous, ce qui va de pair avec la nécessité de conduire une profonde réflexion sur les modes de prise en charge adaptées à chaque mineur et la diversification des solutions de placement. Les conditions de travail des professionnels et les conditions de prise en charge des mineurs vont de pair

Pour le SNPES-PJJ/FSU, il est temps de sortir du modèle basé sur l'enfermement et de remettre en œuvre le chantier du placement éducatif, intégrant de nouveau la dimension de protection, priorisant le temps et le parcours des mineurs, faisant véritablement le pari de leur éducation.

Nous invitons la Directrice de la PJJ à venir aussi visiter les autres établissements de placement de la région. Ce sont eux qui ont aujourd'hui le plus besoin de soutien de la part de l'administration. Ce serait alors un vrai signe fort adressé aux personnels.

Nous porterons cette parole le 19 décembre 2013 à BEAUVAIS au cours de l'audience avec Madame SULTAN.

Secrétariat Régional SNPES-PJJ/FSU Grand Nord :

G. FAUDOT, co-secrétaire régional: Tel: 03 20 30 12 02 Fax: 03 20 57 47 24

C. CARON, co-secrétaire régional : Tel: 03 21 59 93 25 Fax: 03 21 23 12 64 Portable: 06 31 52 48 69

X. PROUVEZ, secrétaire régional adjoint. : Tel: 03 21 97 55 08 Fax: 03 21 96 60 02